

| | | |
|---|--|---|
|  | CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026 | |
| | DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2026-04 | |
| | Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers | Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 09 |

Le 10/03/2026 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 04/03/2026, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absente excusée : FOUCHER Sandrine

Secrétaire de séance : MATHIEU-ZAKI Maryline

| |
|---|
| 04 – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE |
| Validation de l'avenant n°2 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain |

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle que les membres du conseil municipal ont approuvé en date du 31 janvier 2024 la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain par la délibération n° DEL 2024-03.

L'avenant n°1 a été validé par la délibération n° DEL 2024-18 du 26 juin 2024.

Monsieur le Maire explique qu'un second avenant à cette convention a été reçu et donne lecture de celui-ci aux membres du conseil. Cet avenant n°2 sera annexé à la présente délibération.


Considérant qu'il est important que la commune soit accompagnée jusqu'à la fin des travaux,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver l'avenant n°2 de la convention présentée par l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°2 et les documents et actes afférents à cette décision.

Les signatures suivent au registre

| |
|---|
| <p><u>Nomenclature télétransmission :</u></p> <p>7.10 - Actes financiers divers</p> <p><u>Mesures de publicité :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Télétransmis le 11/03/2026.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Affichée le 11/03/2026.</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> Certifiée exécutoire le 11/03/2026.</p> <p style="text-align: center;">Le Maire</p> <p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;">Pascal COURTOIS</p> |
|---|



Le Maire,

Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2026-04**

1
2
3
4
 En préparation En attente retour > **AR reçu** < Classé
 Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-11T11-54-24.00 (MI268194375)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20260310-DEL2026-04-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE-VALIDATION DE
L'AVENANT N.2 A LA CONVENTION A MAITRISE D'OUVRAGE
PRESENTEE PAR L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT
DE L'AIN

Date de décision : 10/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2026-04-AGENCE01-avenant 2 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL2026-04-convention-2023-189-BATI-avenant-2.PDF](#)

Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/03/26 à 11:52

Par **COURTOIS Pascal**

Transmis

Date 11/03/26 à 11:54

Par **COURTOIS Pascal**

Accusé de réception

Date 11/03/26 à 11:58

